



Tendances de l'effort de pêche aux engins mobiles dans la division 4T

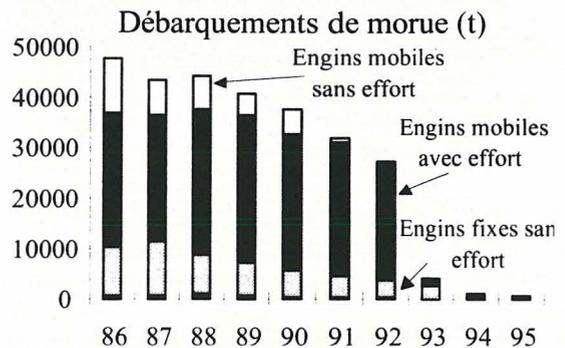
Il existe un lien entre l'effort de pêche et la mortalité par pêche (F). La principale stratégie de gestion utilisée pour le poisson de fond consiste à limiter F au niveau $F_{0.1}$. Des mesures indirectes de limitation de l'effort sous forme de total admissible des captures (TAC) ont été utilisées pour appliquer la stratégie mais, dans l'ensemble, on a accordé peu d'attention à l'effort de pêche. Cependant, au cours des années qui ont précédé l'effondrement de plusieurs stocks de poisson de fond, l'effort de pêche (et la mortalité par pêche) ont en fait augmenté tandis que les stocks diminuaient.

Voici donc une première tentative d'analyse des tendances de l'effort de pêche du poisson de fond à l'échelle d'un secteur, soit la division 4T. Les données de base ont été tirées des statistiques du MPO sur les prises et l'effort pour la période de 1986 à 1995. Les jours de pêche ont été choisis comme mesure de l'effort. Cette mesure de l'effort est avantageuse pour plusieurs raisons: ces informations sont disponibles pour la plupart des flottilles; pour la morue du sud du Golfe St. Laurent, il existe un rapport direct entre le nombre de jours de pêche et la mortalité due à la pêche (F) et; le suivi des jours de pêche est probablement plus simple qu'une autre mesure de l'effort. L'effort a été divisé entre les espèces soumises à des pêches dirigées afin de refléter la nature multi-spécifique des pêches aux poissons de fond dans la zone 4T. L'espèce dirigée est définie comme étant l'espèce principale dans les débarquements d'un voyage. Les données ont aussi été analysées en fonction de l'engin utilisé; cependant, les renseignements sur le niveau d'effort fournis par les pêcheurs aux engins fixes étaient insuffisants pour qu'on puisse suivre les tendances, de sorte que seuls sont présentés ici les résultats concernant les engins mobiles. Les débarquements déclarés par les pêcheurs aux engins mobiles n'étaient pas tous accompagnés de données sur l'effort de pêche; il a donc été nécessaire d'estimer l'effort non déclaré. Il a fallu pour cela calculer le taux de prises annuel déclaré par engin et par espèce visée et, au moyen de ce taux, évaluer l'effort requis pour effectuer les débarquements dont l'effort n'était pas déclaré. Il faudra poursuivre les analyses afin de trouver une unité d'effort appropriée pour les engins fixes: peut-être une sortie de pêche. Il faudra aussi chercher d'autres méthodes pour estimer

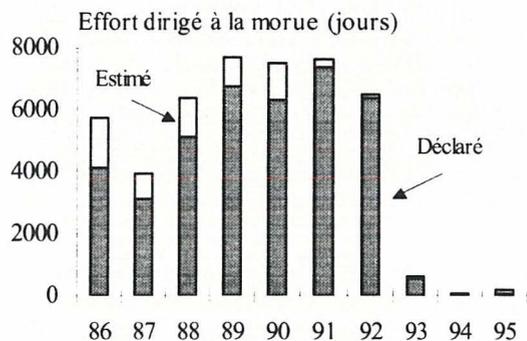
une valeur d'effort de pêche pour les débarquements pour lesquels l'effort n'est pas déclaré.

Morue

La plupart des débarquements de morue de la division 4T, au cours de cette période, ont été faits au moyen d'engins mobiles, tandis que les débarquements des engins fixes diminuaient de façon constante. Cependant, moins de 10 % des débarquements en poids des engins fixes contenaient des données sur les jours de pêche. Par contre, cette information était disponible pour plus de 80 % des débarquements (en poids) de morue capturée au moyen d'engins mobiles.

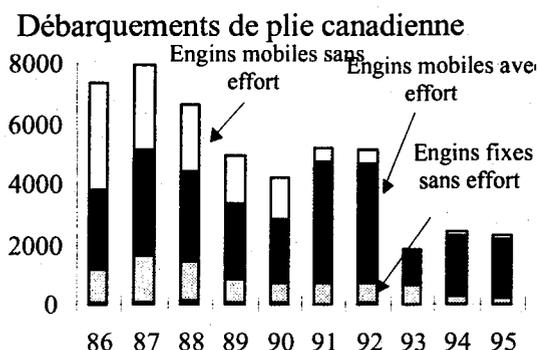


L'effort de pêche total dirigé vers la morue était légèrement inférieur à 6 000 jours en 1986. Ce total est passé à 4 000 jours en 1987, avant de monter jusqu'à 8 000 jours entre 1989 et 1991. Il y a eu une légère baisse en 1992, puis une chute radicale à 600 jours en 1993, année au cours de laquelle la pêche a été interdite. L'effort est demeuré faible en 1994 et 1995, limité principalement aux pêches sentinelles.

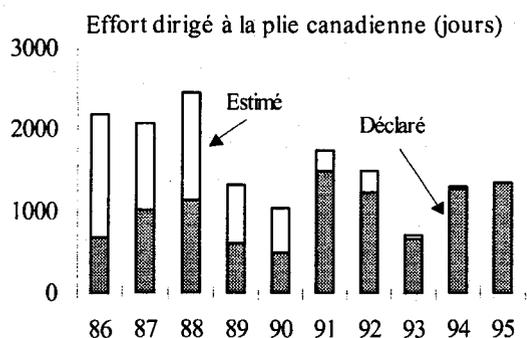


Plie canadienne

Les débarquements de plie canadienne dans la division 4T provenaient principalement des engins mobiles. Le taux de déclaration de l'effort par les pêcheurs aux engins fixes était inférieur à celui de la morue. Quant à celui qui a été déclaré par les pêcheurs aux engins mobiles, il a augmenté graduellement pendant la période, passant d'environ 30 % en poids en 1986 à plus de 90 % en 1993-1995.

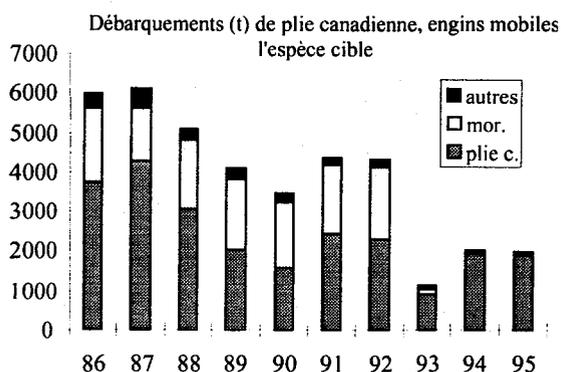
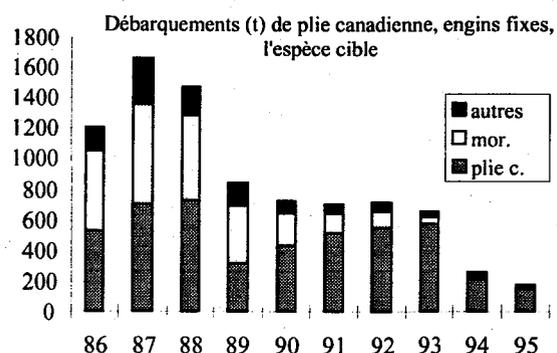


L'effort de pêche dirigé vers la plie canadienne a fluctué entre 1 000 et 2 500 jours, pendant la période de 1986 à 1992. L'effort le plus bas a été de 700 jours, en 1993, année où la pêche de la morue a été interdite. Le total de l'effort déclaré et estimé en 1994 et en 1995 était d'environ 1 000 jours, ce qui était inférieur à la moyenne pour la période qui était de 1 570 jours.



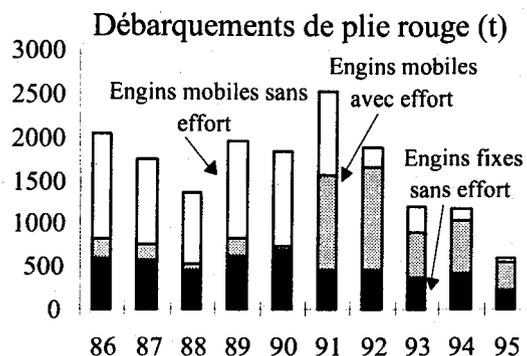
La plie était une importante espèce accessoire de la pêche dirigée de la morue. Le tiers environ des débarquements de plie canadienne aux engins fixes provenait des pêches de la morue entre 1986 et 1988. Cette proportion a diminué proportionnellement à la baisse de la pêche de la morue aux engins fixes. De même, environ la moitié des débarquements de plie par les engins mobiles provenait des pêches dirigées de la morue entre 1988 et 1992. Ce total est passé à presque rien lorsque la pêche de la morue a été

interdite en 1993. On peut en conclure que pendant plusieurs années, une fraction substantielle de la mortalité par pêche de la plie était attribuable à l'effort de pêche dirigé vers la morue. Depuis que celle-ci est interdite, l'effort dirigé vers la plie au moyen des engins mobiles n'a pas augmenté. Par conséquent, on pourrait s'attendre à ce que la mortalité par pêche aux engins mobiles de la plie canadienne ait diminué.

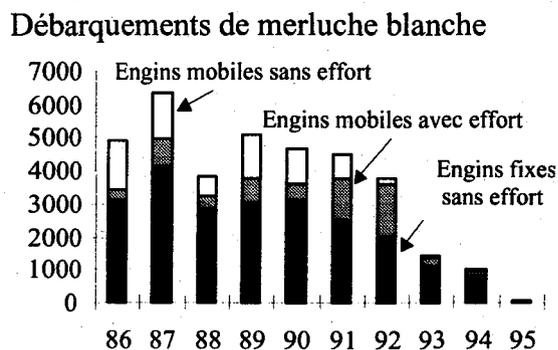


Plie rouge

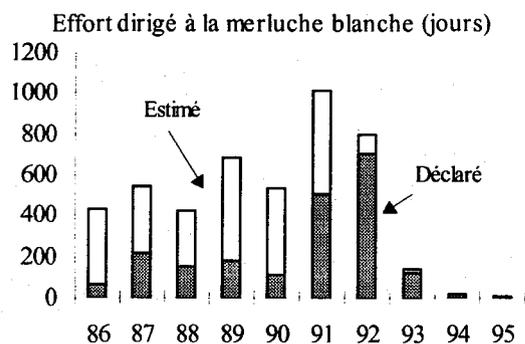
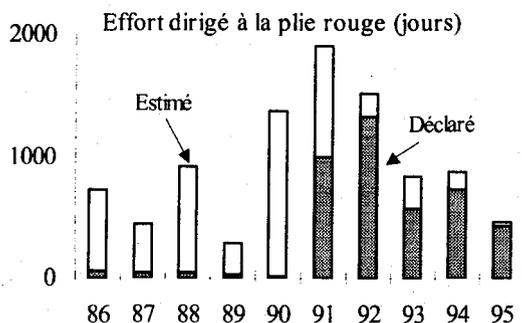
La plie rouge est débarquée principalement par les bateaux de pêche aux engins mobiles. Le taux de déclaration de l'effort par ce groupe était très faible entre 1986 et 1990, soit moins de 15 % par année. Le pourcentage a cependant augmenté substantiellement en 1991 (52 %) pour atteindre 95 % en 1995. Par conséquent, le niveau d'incertitude associé à l'évaluation de l'effort de pêche des engins mobiles pendant cette période est très grand.



L'effort de pêche estimatif total de la plie rouge aux engins mobiles a atteint un sommet de 1 900 jours en 1991, pour diminuer par la suite jusqu'à environ 450 jours en 1995.



L'effort de pêche aux engins mobiles se situait à près de 400 jours entre 1986 et 1988, avant de passer à 1 000 jours en 1991. Il a diminué par la suite en 1993 et en 1994. La pêche dirigée a été interdite en 1995.



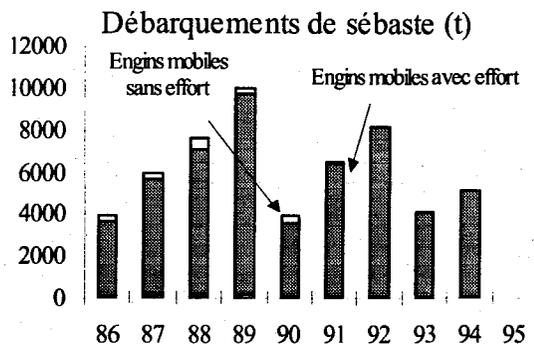
Merluche blanche

La plupart des débarquements de merluche blanche ont été réalisés au moyen d'engins fixes pendant cette période. Les données sur l'effort de ces bateaux sont très limitées. Le taux de déclaration de l'effort par le secteur des engins mobiles était également faible, fluctuant entre 16 % et 42 % entre 1986 et 1990, puis augmentant pour se situer entre 55 % à 91 % de 1991 à 1994. Comme dans le cas de la plie rouge, l'incertitude associée à l'effort de pêche estimatif total de la merluche blanche au moyen des engins mobiles est considérable.

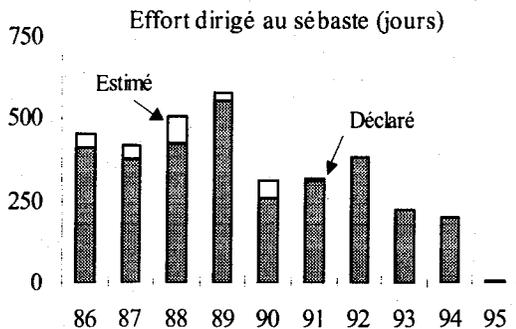
Sébaste

Seule une portion relativement faible de l'unité de gestion du sébaste du golfe du Saint-Laurent (unité 1) se trouve dans la division 4T. L'effort de pêche dirigé du sébaste n'est présenté ici que pour inclure tout l'effort de pêche aux engins mobiles de la division 4T.

Presque tous les débarquements de sébaste de la division 4T ont été déclarés par les pêcheurs aux engins mobiles. Le taux de déclaration de l'effort était aussi élevé, bien plus de 90 % des données sur les débarquements incluant des renseignements sur l'effort de pêche.

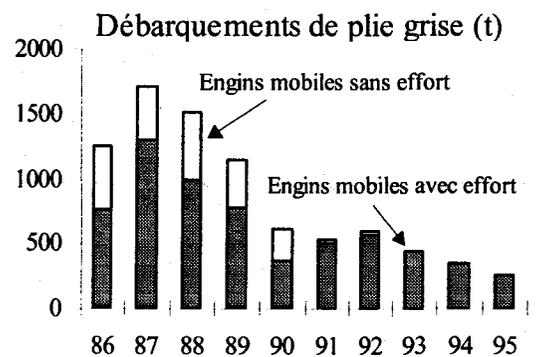


L'effort de pêche du sébaste dans la division 4T se chiffrait en moyenne à 500 jours entre 1986 et 1989; il a diminué par la suite jusqu'à environ 300 jours entre 1990 et 1992, a continué à baisser jusqu'à environ 200 jours en 1993-1994, pour tomber à près de zéro jour en 1995, la pêche dans l'unité 1 ayant été interdite.

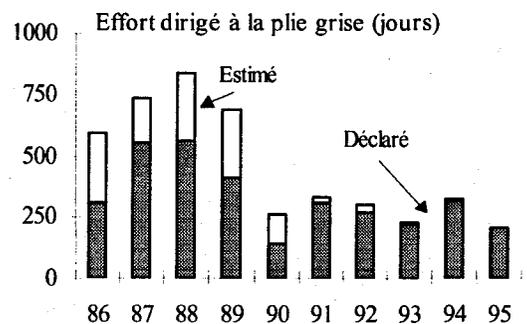


Plie grise

La plie grise de la division 4T a été débarquée principalement par les bateaux de pêche aux engins mobiles entre 1986 et 1995 dans la division 4T. Le taux de déclaration de l'effort variait entre 41 % et 65 % en 1986 jusqu'en 1990, puis a augmenté jusqu'à 90 %. Une portion relativement petite de l'unité de gestion du golfe du Saint-Laurent (4RST) se trouve dans la division 4T. La pêche dirigée de la plie grise est présentée ici seulement pour inclure tout l'effort de pêche aux engins mobiles de la division 4T.

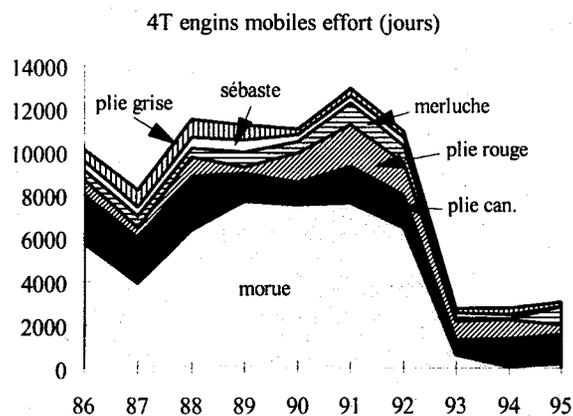


L'effort de pêche aux engins mobiles dirigé vers la plie grise a atteint un sommet à un peu plus de 750 jours en 1988, puis a diminué et a fluctué autour de 250 jours sans afficher de tendance marquée entre 1990 et 1995.



Toutes les espèces

Le taux de déclaration de l'effort a augmenté au cours de la période à l'étude du à une augmentation du nombre de journaux de bord avec effort provenant de la flottille côtière. La pêche dirigée de la morue a dominé l'effort total de pêche aux engins mobiles jusqu'à ce qu'elle soit interdite en 1993. L'effort total a atteint un sommet d'environ 13 000 jours en 1991, mais il a chuté par la suite jusqu'à 3 000 jours entre 1993 et 1995.



Pour obtenir de plus amples renseignements :

Communiquez avec: Alan Sinclair
Ministère des Pêches et des Océans
Direction des sciences
C.P. 5030
Moncton (NB)
E1C 9B6
Tél: 506-851-2721
Fax: 506-851-2387
C-élec. : SinclairA@dfo.gfc.ca